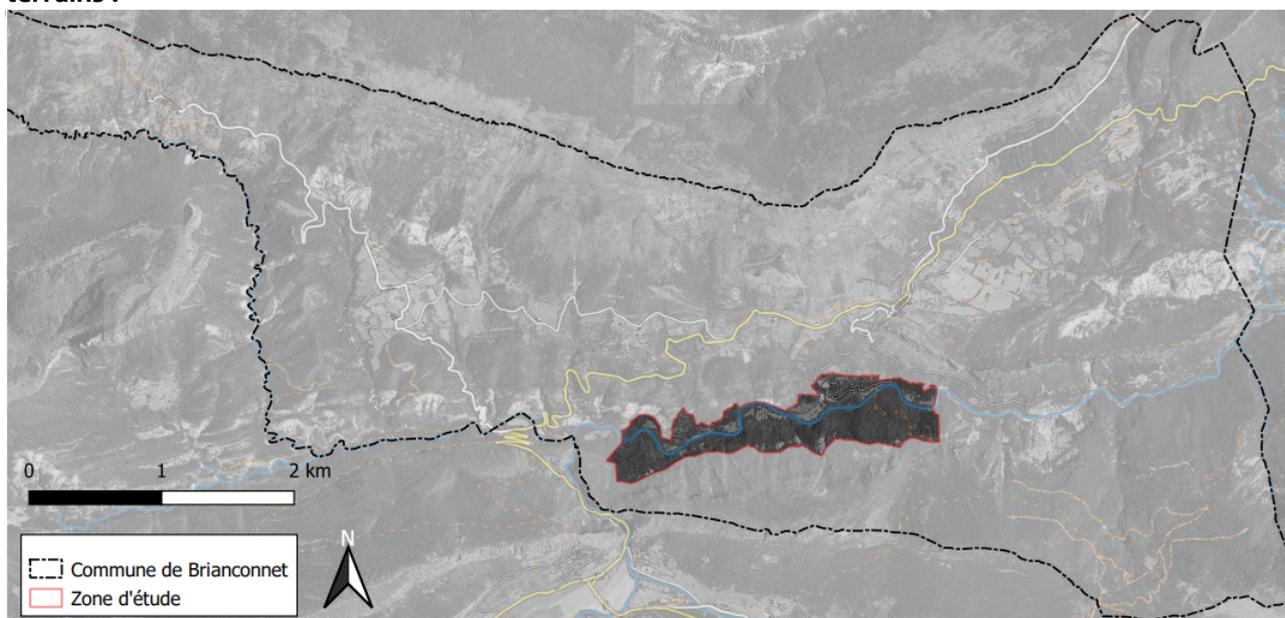


Animation foncière participative sur la base d'un diagnostic parcellaire

Quel avenir pour la revalorisation des terrains au bord de l'Estéron à Briançonnet ?

En 2020, des propriétaires ont fait remonter auprès du Conseil citoyen de Briançonnet une absence de gestion de certains milieux et terrains sur la commune propice à de nombreuses dégradations. Ce constat avait engendré une prise de conscience de la valeur du patrimoine naturel, forestier et agricole et, surtout, une volonté de les gérer.

Dès lors, un groupe de travail avait été mis en place pour réfléchir à l'avenir des terrains de la commune et, notamment à leurs potentialités agricoles, sylvicoles et cynégétiques. Ce groupe de travail avait décidé de cibler des terrains anciennement agricoles en bordure de l'Estéron pour réaliser une étude d'opportunité concernant leur revalorisation : **compte tenu des enjeux du territoire, quel avenir pour ces terrains ?**



Pour y répondre, un travail a été effectué en 2021 par le Conseil Citoyen Consultatif de Briançonnet et le Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur en s'appuyant sur le stage de Lucie Blondeau Ingénieur ENSAT.

Durant plus de six mois, une étude à la parcelle a été menée. Elle a créé un espace de rencontres et d'échanges avec de nombreux propriétaires et usagers de ces terrains. Un certain nombre d'institutions comme la DDTM, le département des Alpes Maritimes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la fédération de Chasse du 06, la Maison Régionale de l'Eau, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur ont aussi été associées afin de discuter de l'opportunité de revaloriser ces terrains aussi bien du point de vue agricole, forestier, cynégétique que naturel.

Un contexte favorable à la revalorisation des terrains

Cette étude a d'abord permis d'identifier des conditions largement favorables pour la revalorisation des terrains.

En effet, remettre en culture ces terrains s'intègre parfaitement à la réflexion sur l'alimentation. Des liens



entre reconquête agricole et réhabilitation de l'auberge communale, cantine scolaire ou encore un éventuel portage de repas pour les personnes âgées ont été envisagés par le conseil citoyen. Une production alimentaire rentrerait aussi parfaitement dans le cadre de la création d'une salle de transformation collective pour transformer et commercialiser les légumes, viandes et fruits des agriculteurs.

D'autres usagers, en particulier des éleveurs déjà installés sur la commune, soulignent l'intérêt d'une reconquête agricole (utilisation pastorale d'espaces enforestés) pour renforcer leur autonomie fourragère.

Cette revalorisation des terrains est aussi un atout pour les actions de préservation de la biodiversité : retour d'une faune sauvage, des perdreaux et petits gibiers grâce à des pratiques agroécologiques et d'entretien des milieux (entretien des chemins etc.) qui favorisent la préservation des habitats. En retour des activités cynégétiques appropriées peuvent permettre de réguler le gibier et ainsi, limiter les dégâts pour les activités agricoles.

Le domaine forestier est également concerné par la remobilisation des terrains en bordure d'Estéron. En effet, largement touchées par les différentes sécheresses, les forêts du territoire dont 3/4 appartiennent à des propriétaires privés sont que peu gérées, ce qui augmente le risque d'incendies. De fait, permettre la revalorisation de ces terrains offre également pour les forestiers et propriétaires une opportunité de gestion en faveur de l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Cela permet aussi de pouvoir développer des activités économiques sur le territoire avec une forte dimension sociale (production de bois de chauffage, bois d'œuvre, écoconstruction, etc.).

Les propriétaires, quant à eux, espèrent au travers d'une reconquête agricole voir leurs parcelles entretenues, et être soulagés notamment dans les travaux de lutte contre l'enfrichement, pour l'entretien des berges et du lit de l'Estéron, classée « rivière sauvage ». A ce propos, la Maison régionale de l'eau tout comme la DDTM considèrent que la remise en état des canaux et l'entretien de ces terrains par des activités agricoles et forestières est un atout contre les phénomènes de crues extrêmes.

De manière générale, une revalorisation de ces terrains pourrait contribuer à redynamiser l'économie du village en maintenant ou développant diverses activités sur ces terrains.

Par ailleurs, ce type de réflexion s'inscrit pleinement dans les prérogatives de l'État. En effet, l'ensemble des documents d'aménagement du territoire sont favorables à la remise en état des terrains et à la reconquête agricole : Directive territoriale d'aménagement ; charte du PNR des Préalpes d'azur ; Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; Schéma de Cohérence des Territoires.

Cela rentre aussi en résonance avec d'autres initiatives déjà lancées à proximité :

- installations agricoles et projets alimentaires territoriaux portés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- élaboration d'une stratégie de préservation du foncier agricole sur la Communauté de Commune des Alpes d'Azur et animation foncière sur le PNR des Préalpes d'Azur ;
- diagnostics agraires visant à la reconquête agricole réalisés sur les communes de l'Estéron ;
- projet de multifonctionnalité des espaces naturels de montagne des Préalpes du Cheiron par la Fédération Départementale des Chasseurs

Une fois l'intérêt d'une revalorisation des terrains démontré, le travail s'est concentré sur l'identification des enjeux environnementaux et règlementations multiples.



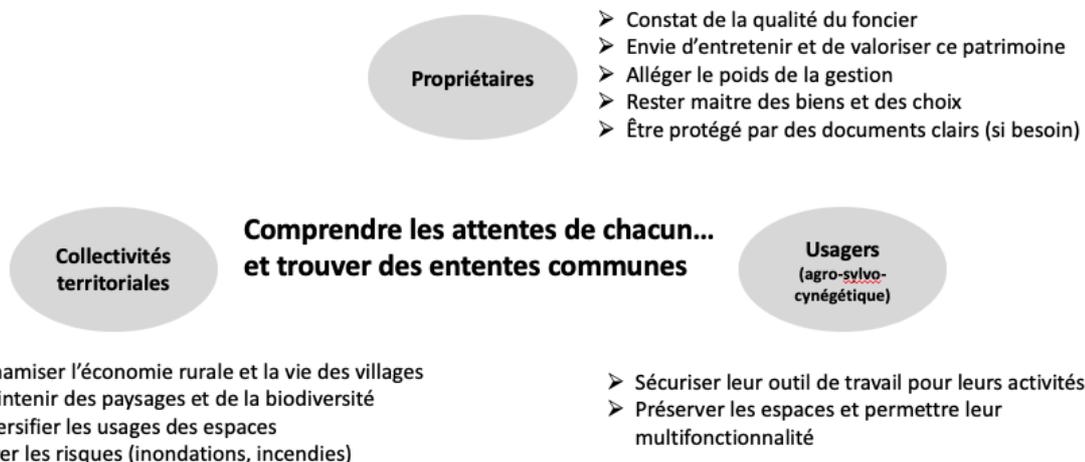
1. Le changement climatique pousse à repenser l'utilisation des espaces, et à revaloriser certaines pratiques et usages (agriculture, gestion forestière) pour aider les écosystèmes et les hommes à s'adapter.
2. La biodiversité : la mosaïque des paysages et des pratiques possibles par la revalorisation et le multiusage des terrains est une opportunité pour favoriser la biodiversité.
3. La résilience alimentaire : 1% de l'alimentation du département est produite localement, ce qui oblige aujourd'hui à produire localement
4. Les feux de forêt : l'entretien des terrains contribue à réduire le risque incendie.
5. L'eau : la remise en état de ces terrains rentre en concordance avec les enjeux de gestion de la qualité et quantité de l'eau

Conditions de possibilité pour la revalorisation des terrains

Sur la base de ce premier diagnostic encourageant du contexte local, le Conseil de développement a mobilisé une stagiaire de l'ENSA de Toulouse pour l'accompagner dans l'approfondissement des réflexions.

Un vrai travail de fond, d'analyse à la parcelle a été engagé qui a permis d'une part, de contacter les propriétaires des parcelles, de connaître l'histoire de ces terrains (travail à partir des archives napoléonienne), de cerner les attentes des propriétaires, d'identifier les usages actuels et de réfléchir au devenir potentiel de ces terrains.

Les attentes des acteurs ?

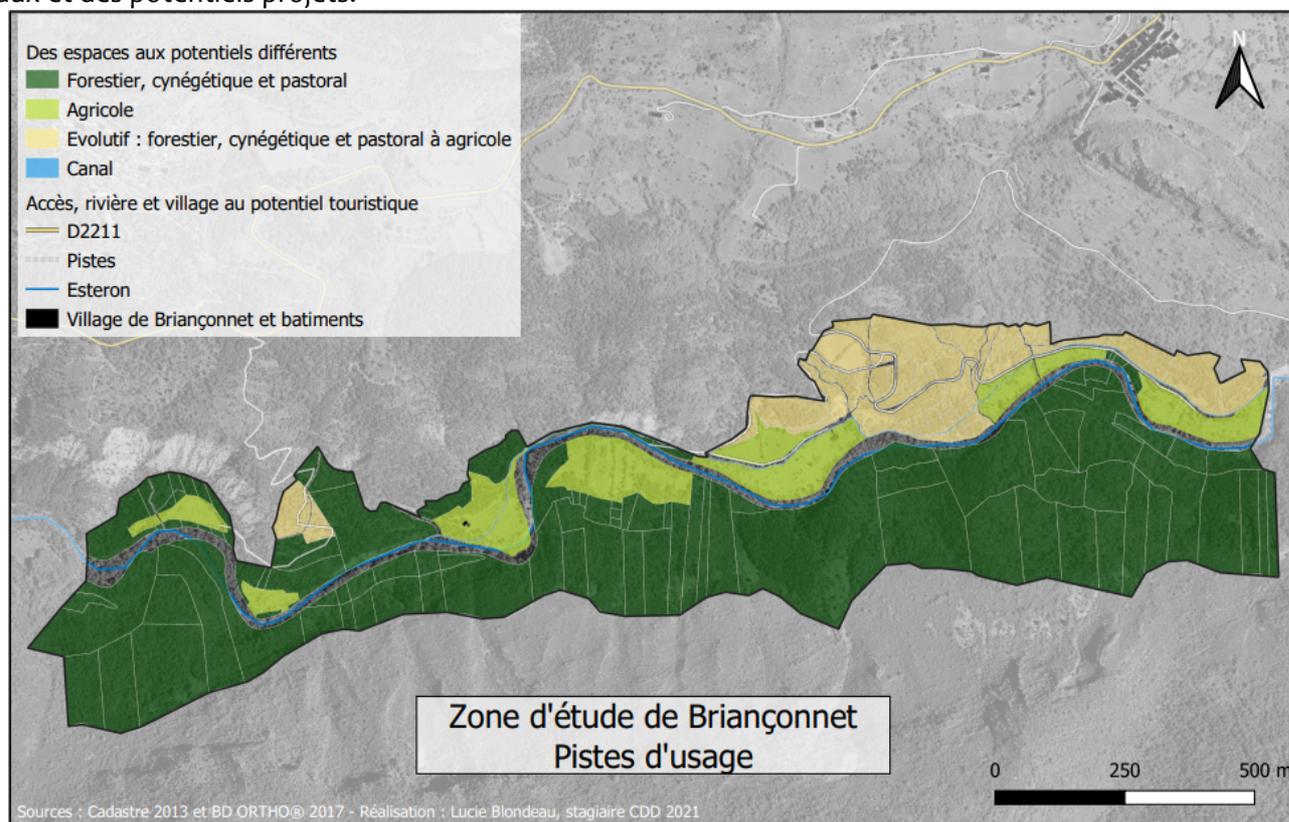


Des pistes d'usage et d'aménagements ont alors été identifiées pour répondre à l'ensemble des enjeux du territoire et attentes des acteurs locaux :

- Pour les terrains agricoles, des travaux de débroussaillage voire de défrichement sur quelques parcelles particulièrement embroussaillées ;
- Une remise en état des anciens canaux d'irrigation comme biens communs mais aussi comme atouts pour les milieux humides et pour l'irrigation des cultures ;
- Une gestion sylvo-pasto-cynégétique pour les parties d'ubac afin de garantir la pérennité des écosystèmes forestiers ;
- Une réhabilitation des pistes carrossables pour faciliter l'accès aux terrains.

Afin de mener à bien ces projets et de favoriser la gestion de ces terrains, un certain nombre de propriétaires ont proposé de se regrouper.

Dès lors, quelques pistes de regroupements ont été étudiées. L'association syndicale libre, un outil utilisé pour gérer les canaux d'irrigation jusque dans les années 1960 sur la commune a notamment attiré l'attention des propriétaires et du Conseil citoyen. Toutefois, il demeure encore nécessaire d'approfondir la connaissance et le fonctionnement de cet outil afin de savoir s'il peut répondre aux attentes des acteurs locaux et des potentiels projets.



Quelle suite ?

Cette première étape d'enquête et de rencontres visait à vérifier l'opportunité d'un projet d'aménagement foncier de remise en valeur d'anciens terrains agricoles.

Face à l'intérêt de revaloriser ces terrains subsiste encore deux interrogations :

- Quel type de porteur de projet pour travailler ces terrains ?
- Quelles conditions d'accueil et d'installation pour que cela soit réalisable ?

La prochaine étape doit donc permettre :

- La poursuite de la mobilisation des acteurs du territoire : propriétaires, élus et usagers de ces espaces,
- L'identification des types d' « association » adaptés aux attentes des acteurs : association Foncière Pastorale, Groupement Foncier Agricole, Association syndicale libre, etc.
- Le prototypage de cet outil de regroupement
- L'approfondissement des analyses et des aspects économiques financiers et juridiques du projet
- La recherche et la mobilisation des financements pour déployer les actions ;
- La recherche de candidats pour revaloriser les terrains ;
- et enfin, en fonction des demandes la reproduction de cette expérimentation dans d'autres communes aux problématiques similaires.